

Médicaments... Déremboursement

Une liste de 80 médicaments jugés inutiles par la Haute Autorité de santé a été publiée au «Journal officiel». A partir du 1er décembre 2011, ils ne sont plus pris en charge par l'assurance maladie. Une liste complémentaire est attendue pour le début de l'année 2012.

En effet, la loi stipule que «le remboursement d'un médicament doit dépendre de sa performance médicale». Cette performance est régulièrement évaluée.

Certains médicaments, après examen, se révèlent avoir un «service médical rendu insuffisant».

Sur ces 80 médicaments, 45 portaient une vignette orange, c'est-à-dire qu'ils n'étaient remboursés qu'à hauteur de 15 % par l'assurance maladie obligatoire. Une seconde vague de déremboursements pour ce type de médicaments est attendue début 2012.

A terme, l'intention de l'assurance maladie n'est-elle pas de ne plus rien rembourser ?

Reconnaissance des anciens combattants d'Afrique du Nord

Obtenir la reconnaissance de la «campagne double» pour tous les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Le projet de loi PLFSS 2012, prévoit la création d'une commission d'évaluation avec un rapporteur nommé par le gouvernement.

Cela devait se traduire par l'audition des différentes caisses de retraite. Dans cette perspective, nous avons demandé au Directeur de la CNIEG d'engager au plus vite les travaux nécessaires. Hélas, il va falloir reprendre notre action à zéro auprès des ministères : ce projet de loi ne comportait pas que le volet AFN, il a été retoqué par le Conseil Constitutionnel.

Augmentation de la CSMRetraités

Rappelons qu'au Conseil d'Administration de la CCAS du 8 décembre 2011, seule la CGT a voté une augmentation faramineuse de la cotisation CSMRetraités avec plus de 8,55 % TTC...

A la question : que pensez-vous de la TVA sociale ?

Réponse de Jean-Claude Mailly

C'est un leurre, une erreur économique et un danger social. On veut donner à la TVA une connotation sociale, mais ce n'est pas son objet. C'est un impôt indirect des plus injustes. Son but est d'alléger le coût du travail pour répondre à une demande patronale. Or, le récent rapport de l'Assemblée nationale sur la compétitivité et le financement de la protection sociale montre que le problème de la compétitivité de la France n'est pas celui du coût du travail. Il se situe dans l'insuffisance de l'innovation, dans l'absence de grosses PME...

Ce n'est pas parce que l'on aura deux points de TVA en plus qu'on va mieux concurrencer la Chine ! Sans oublier que l'économie française est basée sur la consommation. L'affaiblir n'est pas la meilleure des choses en période de récession.

Que répondez-vous à Laurence Parisot qui dit que grâce à la TVA sociale, les cotisations des salariés vont baisser et que leur net va augmenter ?

Mais que fait-on des chômeurs et des retraités ? Ils prendront de plein fouet la hausse des prix.